

Article 7 : Résultat et nature des prix

Les prix décernés sont constitués de bons divers adaptés aux différentes catégories. La proclamation des résultats ainsi que la remise des prix a lieu en fin d'année, après la remise des prix du jury régional.

Article 8 : Report ou annulation

La commune de Sochaux se réserve le droit de reporter ou d'annuler le concours quel qu'en soit le motif, sans que sa responsabilité puisse être engagée, de quelque manière que ce soit.

Article 9 : Dispositions diverses

Le jury prendra en compte les contraintes liées notamment à l'entrée en vigueur d'un arrêté préfectoral interdisant l'arrosage (les participants sont invités à privilégier les plantes peu gourmandes en eau et les décorations). Le jury se réserve le droit de prendre des photos qui peuvent être exploitées dans le cadre de l'information aux Sochaliens. L'inscription à ce concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

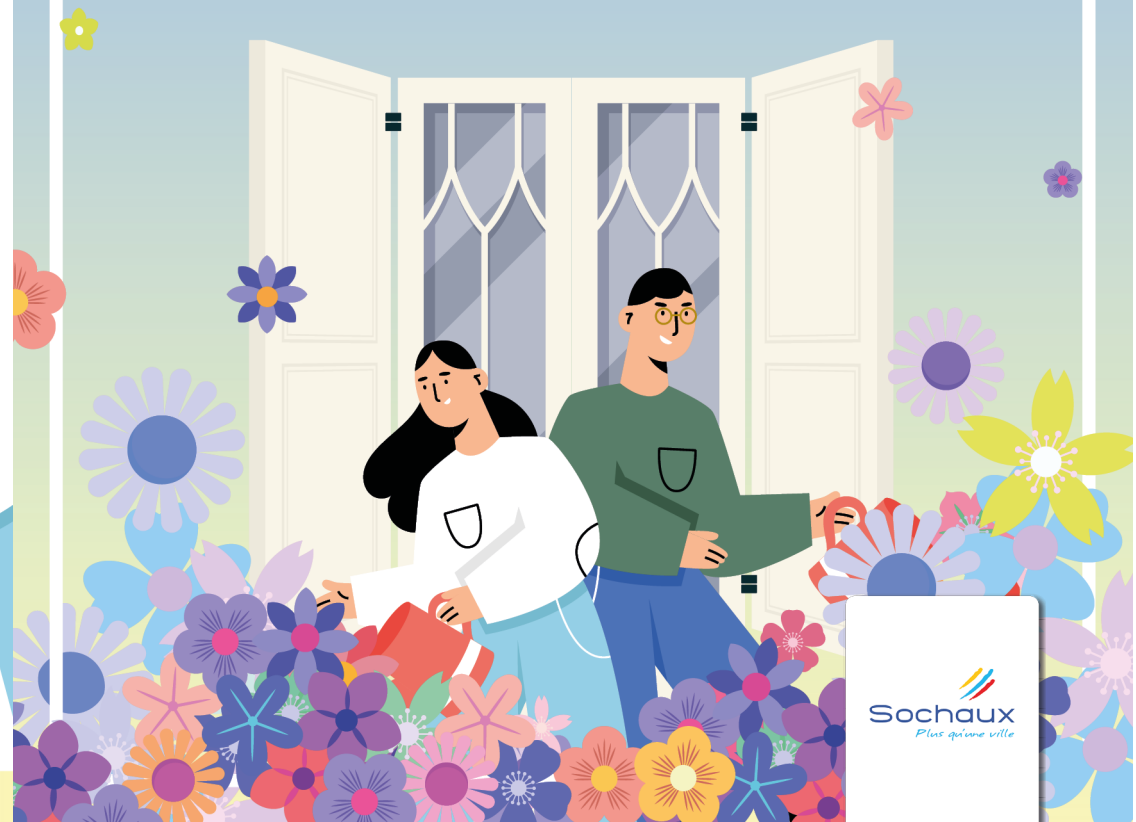
Article 10 : Validité du règlement

Le règlement est valable pour l'année en cours, il peut être révisé et amélioré tous les ans.



MAISONS & BALCONS FLEURIS

2025
S O C H A U X



CONCOURS « MAISONS & BALCONS FLEURIS » 2025 VILLE DE SOCHAUX

Je soussigné :

Monsieur Madame Monsieur & Madame

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

souhaite participer au concours «Maisons et balcons fleuris» 2025 .

atteste avoir pris connaissance du règlement
«Concours des maisons et balcons fleuris».

Je souhaite parrainer un nouveau participant :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Fait le Signature :

Ce bulletin d'inscription est à retourner à l'accueil de la mairie de Sochaux
avant le 15 juillet 2025

Mairie de Sochaux
Concours des maisons et balcons fleuris
1 rue de l'Hôtel de Ville
25600 SOCHAUX



RÈGLEMENT DU CONCOURS « MAISONS & BALCONS FLEURIS » 2025 VILLE DE SOCHAUX

Vos fleurs et décorations rendent notre ville plus belle chaque jour.
Merci !

Article 1 : Objet du concours

Le concours des maisons et balcons fleuris a pour objectif de valoriser les actions menées par les Sochaliens en faveur de l'embellissement de leurs jardins, balcons, fenêtres, cours et terrasses par le fleurissement ainsi que par l'installation de décorations à thème.

Article 2 : Modalités de participation

Les habitants désirant participer au concours des maisons et balcons fleuris de la Ville de Sochaux s'inscrivent : En retournant à la mairie le Bulletin d'inscription coupon réponse ci-joint dûment renseigné et signé. La clôture des inscriptions est fixée au 15 juin 2024, après cette date le jury consolidera la liste et organisera le jury.

Article 3 : Visibilité du jardin

Le jardin, balcon, fenêtre, mur, cour, terrasse est visible de la rue ; le jugement s'effectue depuis le domaine public.

Article 4 : Critères de sélection

Les critères de sélection du jury portent sur la composition, l'harmonie des couleurs et des formes, la pérennité des compositions, l'état d'entretien et de l'originalité des décorations.

Article 5 : Composition du jury

Le jury est constitué des membres du conseil municipal et de citoyens avisés.

Article 6 : Clause d'incompatibilité

Un participant ayant obtenu deux années de suite le premier prix de sa catégorie est classé hors concours l'année suivante. Les membres du conseil municipal ainsi que les membres du jury ne peuvent prendre part à ce concours.